

Présidence : Patrick RICHARD / Olivier LAURENT

Ordre du jour

1. Accueil
2. Missions et projets de l'Observatoire
3. Actualités nationales
4. Retour sur le groupe de travail du 28 avril à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle
5. Retours d'expériences concessionnaires
6. Retours d'expériences État, collectivités et préventeurs
7. Calendrier
8. Divers

Présents/Excusés : voir la feuille d'émargement en annexe.

▪ Accueil

Patrick Richard salue les participants et présente son successeur à la présidence de l'Observatoire, Olivier Laurent, Directeur d'activité hydraulique SOGEA EST.

La réunion de l'Observatoire sera co-animée.

Après un tour de table de présentation, le compte-rendu de la réunion de l'Observatoire du 15 novembre 2016 est approuvé (les modifications souhaitées par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle ayant été prises en compte en amont).

▪ Missions et projets de l'Observatoire

Patrick Richard rappelle les **fondamentaux** de l'Observatoire : il est un outil de sensibilisation, de prévention, et de suivi statistique de la sinistralité et de la connaissance de la réglementation.

Il permet de :

- s'informer et échanger sur l'évolution de la réglementation ;
- partager les expériences et les analyses de sinistralité ;
- partager les bonnes pratiques ;
- sensibiliser les entreprises ;
- maintenir voire élargir l'audience des réunions en associant État, représentants des collectivités locales, concessionnaires, fédérations professionnelles, organismes de prévention et de la santé au travail ;
- faire remonter les comptes-rendus, les réflexions et les propositions à l'Observatoire national.

Les **projets de l'Observatoire** sont précisés par Patrick Richard.

- comme cela a été mis en place depuis 2016, continuer à travailler en groupes plus restreints sur des sujets particuliers, pour mémoire :

- la plateforme AIPR du Centre Raymond Bard ;
- l'examen QCM AIPR ;
- proposer aux entreprises des fiches sinistralité. Une première fiche vient d'être rédigée sur l'utilisation de camions-aspirateur avec embout souples, et est soumise à l'appréciation des membres.
- le cas échéant, remettre en place une instance de conciliation régionale - 1 seule réunion s'est tenue en septembre 2009. Il convient de s'interroger sur la méconnaissance de cette instance ou la lourdeur de la procédure.
Samuel Lorin estime qu'il faut que chacun soit ambassadeur de l'instance de conciliation. Patrick Richard y voit également un intérêt pour une meilleure remontée des sinistres et favoriser les retours d'expérience.
Laurent Hannezo, Responsable formation de l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, précise que l'instance de conciliation d'Ile-de-France fonctionne très bien, et que ses décisions sont toutes suivies.
Valère Bazin, Vice-Président de la Fédération nationale des entreprises de détection de réseaux enterrés (FNEDRE) indique qu'à chaque incident, les responsabilités sont multiples et que l'on ne va souvent pas assez loin dans l'analyse. Par ailleurs, des assureurs font partie de l'instance de conciliation en Bourgogne. Il est décidé de se rapprocher de la FRTP Bourgogne pour obtenir les éléments sur le mode de fonctionnement.
- préserver un rythme de réunion plénière à 2 par an, tout en veillant à un volume d'heures consacrées aux groupes de travail raisonnable sur l'année.

Alain Hoffer, Conseiller en prévention à l'OPPBTP, indique que les entreprises ne se retrouvent plus sur le marquage, notamment si elles interviennent après une autre société.

Laurent Hannezo précise que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle demande expressément aux collectivités d'externaliser cette prestation.

▪ [Actualités nationales : retour sur l'AG de l'Observatoire National DT DICT du 11 mai](#)

Patrick Richard invite Laurent Hannezo, participant au titre de l'Association des Maires de France, à intervenir sur les principaux points abordés lors de cette manifestation.

- tout d'abord, le Président Denis Roynette (GRDF) a été réélu ;
- le code couleur du marquage piquetage a été mis à jour (blanc = zone de travaux) ;
- rappel que l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle s'est portée volontaire pour devenir centre d'examen AIPR ;
- à compter de 2018, la redevance annuelle acquittée par les exploitants se fera en fonction des surfaces. La vraie question sera l'exonération : quelle sera la surface prise en compte : le périmètre de la collectivité, si pas de zonage d'implantation ?
- le fax sera supprimé, l'e-mail rendu obligatoire pour les réseaux sensibles comme non sensibles ;
- le site internet de l'Observatoire DT DICT national va évoluer ;
- une action va être menée pour sensibiliser les particuliers ;
- le Président Roynette a affirmé la volonté de fournir à l'éducation nationale un module ayant pour objet la sensibilisation les jeunes en formation à la problématique DT/DICT et les préparer à être en mesure de passer avec succès le QCM AIPR.

Une échéance importante à l'horizon 2019 concerne le volet cartographique de la réforme. Elle porte sur l'affichage cartographique de classe A pour les exploitants de réseaux sensibles enterrés en unités urbaines. Pour rappel, à compter du 1er janvier 2019, les exploitants seront en effet tenus de fournir des points géoréférencés en classe de précision A en réponse aux DT et DICT qui leurs seront adressées.

Des difficultés ont été annoncées depuis déjà plusieurs mois quant au respect de cette échéance. Grégory Cordier, adjoint au chef de pôle Lorraine GRDF réseaux Est, indique qu'une grande partie de la cartographie sera faite.

ENEDIS va suivre la cartographie de manière régulière, tout comme RTE.

Valère Bazin rappelle qu'à compter du 1er janvier 2018, il y a obligation de passer par un prestataire certifié en détection et en géoréférencement pour la réalisation des IC.

- [Retour sur le groupe de travail du 28 avril à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle](#)

Le compte-rendu figure dans les dossiers.

Le partenariat mis en place pour le passage de l'examen QCM AIPR a été apprécié, même si la session comptait peu d'inscrits.

Olivier Laurent estime que les mauvaises habitudes sont à casser en prenant les problèmes en amont.

Réflexions, actions et outils à mettre en œuvre sur les sujets suivants :

- méconnaissance de l'obligation de réaliser un compte-rendu de marquage piquetage par les maîtres d'ouvrage > l'Observatoire d'Auvergne a réalisé un modèle de PV de marquage-piquetage (**dans les dossiers**). Il sera diffusé aux entreprises, accompagné du nouveau guide technique. Samuel Lorin précise que la FRTP a une facilité pour communiquer avec ses entreprises adhérentes, mais beaucoup moins pour toucher les maîtres d'ouvrage. Il faut que les différents membres de l'Observatoire diffusent l'information dans leurs réseaux respectifs.
- peu d'anomalies sur les réseaux concessionnaires rencontrés (position, grillages...) sont remontées et partagées ;
- la réglementation évoque les techniques douces, notamment l'utilisation de camions-aspirateur avec embout souples. Il semblerait cependant qu'il y ait une augmentation des sinistres avec ces engins. La fiche soumise aux membres sera diffusée aux entreprises, après ajout de l'adresse du site <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/guide-dapplication-de-la-reglementation.html>)

Il est demandé une mise en ligne sur le site de la FRTP Lorraine des fiches REX, marquage piquetage... Un espace dédié à l'Observatoire existe déjà, il pourra être augmenté de nouvelles informations sans problème :

http://www.fnpt.fr/lorraine/travaux-publics/p_737742/l-observatoire-dt-dict-lorraine?cid=p_757947

- [Retours d'expériences concessionnaires](#)

Présentation de Grégory Cordier, en annexe.

La bonne tenue des chantiers est évoquée : elle passe par une antériorité et un bon phasage entre les équipes des entreprises et les autres intervenants.

URM a traité 2700 DT DICT depuis janvier 2017 et connu 7 sinistres.

ENEDIS déplore 107 sinistres, avec une augmentation des sinistres sur réseaux en façades (chantiers d'isolation par l'extérieur). L'information doit être faite au client de contacter le gestionnaire du réseau.

GRT Gaz a engagé une formation AIPR pour ses agents, et a recensé 1 accrochage par un agriculteur.

- [Retours d'expériences État, collectivités et préventeurs](#)

Présentation de Jean-Luc Rauber, Service prévention des risques anthropiques de la DREAL Grand Est en annexe.

- [Calendrier](#)

Un **Observatoire DT DICT décentralisé** sur le terrain d'entraînement GRDF d'Essey-lès-Nancy, commun avec le SDIS, sera organisé. Le créneau du 7 novembre a été proposé par Grégory Cordier.

Olivier Laurent fait appel :

- aux remontées de sinistres de tous les acteurs ;
- aux bonnes volontés pour s'engager de manière durable dans les groupes de travail (marquage piquetage → sensibilisation des maîtres d'ouvrage...) dont les dates seront prochainement fixées.

- [Divers](#)

Estelle Kremer-Leclair s'interroge sur l'avancement du plan de corps de rue simplifié (PCRS). Selon Laurent Hannezo, l'échéance risque d'être repoussée.

Suites à donner

► Le secrétariat de l'Observatoire transmettra par e-mail, le compte-rendu et les annexes de cette réunion aux membres, ainsi qu'à l'Observatoire national DT DICT pour mise en ligne sur www.observatoire-national-dt-dict.fr.

Annexes dans les dossiers de réunion

- ① compte-rendu de la dernière réunion de l'Observatoire (15 novembre 2016)
- ② compte-rendu du groupe de travail du 28 avril 2017
- ③ fiche « camions aspirateurs »
- ④ fiche marquage-piquetage de l'Observatoire d'Auvergne
- ⑤ fiche retour d'expérience de l'Observatoire de Normandie